

LE RÉSEAU DES GRETA

RÉSEAU GRETA AUVERGNE

Construire un partenariat avec nous c'est :

LA PROXIMITÉ

avec un réseau de 18 sites de prestation CléA

LA CONFIANCE

avec une habilitation délivrée au réseau des Greta par l'instance nationale de référence, le COPANEF

LE PROFESSIONNALISME

avec des équipes expertes de la certification

L'EXPÉRIENCE

avec un savoir-faire de longue date dans les domaines du socle



www.greta-auvergne.fr

LA PREMIÈRE
CERTIFICATION
INTER-
PROFESSIONNELLE
DE RÉFÉRENCE

CléA

La certification du socle de connaissances
et de compétences professionnelles*

(*Décret du 13 février 2015)



académie
Clermont-Ferrand

RÉSEAU
É) greta)))
AUVERGNE
FORMEZ-VOUS À DEMAIN



académie
Clermont-Ferrand

RÉSEAU
É) greta)))
AUVERGNE
FORMEZ-VOUS À DEMAIN



CléA :

Un repère fiable pour vous,
employeurs !

Le certificat CléA, c'est la possibilité :

- De sécuriser les parcours professionnels de vos salariés
- D'activer un levier de performance et d'efficacité pour votre entreprise
- De fidéliser vos collaborateurs
- De développer les compétences de vos équipes

En bref : la certification CléA, c'est une
garantie d'autonomie et d'efficacité !

7 DOMAINES DE COMPÉTENCES

- 1 S'exprimer en français
- 2 Calculer, raisonner
- 3 Utiliser un ordinateur
- 4 Respecter les règles et travailler en équipe
- 5 Travailler seul et prendre des initiatives
- 6 Avoir l'envie d'apprendre
- 7 Maîtriser les règles de base, hygiène, sécurité, environnement



UN PARCOURS EN 5 ÉTAPES

LE CANDIDAT DISPOSE DE 5 ANS POUR
PRÉSENTER SON DOSSIER DE CERTIFICATION.

- 1 **Information et conseil**
Le candidat est informé sur les modalités d'obtention de la certification.
- 2 **Évaluation préalable des acquis**
Cette étape consiste à déterminer les compétences déjà maîtrisées par le candidat et à identifier les pistes de progrès (compétences à acquérir).
Si le candidat maîtrise déjà les 7 domaines, son dossier est présenté directement devant un jury de professionnels.
- 3 **Formation**
Un parcours de formation basé sur les résultats de l'évaluation préalable est proposé au candidat pour renforcer ses compétences.
- 4 **Évaluation finale**
A partir d'un entretien puis d'une mise en situation, il s'agit de vérifier que le candidat a bien acquis les compétences manquantes.
- 5 **Certification**
Le dossier du candidat est présenté au jury pour certification.

Accessible par tous les dispositifs
de formation professionnelle
CPF, plan de formation, période de
professionnalisation.